

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 11 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

4^{ème} séance de l'année

Séance du 18 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 18 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 30minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence sous la présidence conjointe du président, Monsieur Eric JALTON et du 5^{ème} vice-président, Monsieur Georges BREMENT.

Étaient présents : 25 conseillers communautaires

Vice-présidents : M. Georges BREMENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- M. Fred EUSTACHE- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Magali MARCIN- M. Alix NABAJOTH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*- M. Come Philibert MOUEZA

En cours de séance :

Président : M. Eric JALTON* (retour en séance, en visioconférence)

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente) à M. Georges DAUBIN

Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente) à Mme Nadège THEOPHILE

Autres membres du bureau : Mme Tania GALVANI à Mme Maddly GARGAR

Mme Lyliane PIQUION à Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

M. Fabert MICHELY à Mme Eliane GUIOUGOU

Autre conseillère communautaire : Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Laisely PARAT-EDOM

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à M. Georges BREMENT

Nombre de conseillers absents excusés : 9

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autres conseillers communautaires : Mme Jaqueline FAVORINUS (pouvoir à Mme Johane DAHOMAIS)- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Olivier SERVA

En cours de séance :

Vice-président : M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)

Autres conseillers communautaires : M. Joseph LEE- M. Michel MADO

Nombre de conseillers absents non excusés : 7

Vice-président : M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO- M. William SURDIN

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAIS- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Dominique THEOPHILE

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 25 (dont 7 en visioconférence*)

Votants : 32 (dont 7 pouvoirs)

▪ Dont pour : 32

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

M. Jean-Luc CELIGNY

Délibération n°2025.06.04/691

**Soutien à la mise en place
du réseau de référents ESS
dans les EPCI de Guadeloupe –
Mission de coordonnateur
économie sociale solidaire**

Rapporteur

M. Patrick ZORA

Directeur adjoint
de l'animation économique
et de l'attractivité commerciale

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 02 JUL. 2025

- publication sur le site internet
ou notification, le :

03 JUL. 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

La démarche de cohésion sociale et territoriale de la communauté d'agglomération CAP Excellence s'appuie sur une stratégie dynamique dans l'économie sociale et solidaire. Celle-ci prend corps dans la valorisation des initiatives de création d'activités sociales et solidaires et sur les ressources humaines de son territoire

Celle-ci repose sur une stratégie globale déclinée en 4 axes d'intervention :

- La contribution de la communauté d'agglomération CAP Excellence à l'appui et l'accompagnement des initiatives participant de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- L'ESS comme levier du développement social
- La structuration d'un réseau solidaire et culturel pour l'agglomération centre, devant conduire à un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)
- La contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie « Économie Circulaire » de CAP Excellence.

Le projet contribue à La priorité n°4 du programme FEDER/FSE+ 2021-2027 de la Région Guadeloupe : "Une Guadeloupe plus inclusive et solidaire tournée vers l'adaptation et l'élévation des qualifications et visant l'insertion professionnelle des publics", puisque la finalité de l'ensemble des actions déployées visent à accompagner les publics souhaitant développer un projet structurant permettant d'accroître ses compétences pour créer son emploi et/ou celui de tiers personnes avec une utilité sociale affirmée et mobilisant la solidarité des acteurs impliqués.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- D'approuver le coût d'objectif de l'opération qui est fixé pour trois années à 239 400 € (deux cent trente-neuf mille quatre cents euros).

ARTICLE 2- D'approuver le plan de financement proposé qui se présente ainsi qu'il suit :

COUT D'OBJECTIF	PLAN DE FINANCEMENT		Accusé certifié exécutoire
		CAP EXCELLENCE	FSE
239 400€	Exercice 2025	11 970€	67 830€
	Exercice 2026	11 970€	67 830€
	Exercice 2027	11 970€	67 830€
	TOTAL DU PROGRAMME	35 910€	203 490€

Réception par le préfet : 02/07/2025
Publication : 02/07/2025

ARTICLE 3- D'inscrire ces montants, chaque année durant 3 ans à partir de 2025, au chapitre 012 du budget primitif de la communauté d'agglomération

ARTICLE 4- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

La présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 01 JUL. 2025

Les présidents de séance

Le secrétaire de séance

Le président



Eric JALTON

Le 1^{er} vice-président



Georges BREDET

Le conseiller autre membre du bureau communautaire



Jean-Luc CELIGNY

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 02 JUL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 03 JUL. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 03 JUL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 03 JUL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 03 JUL. 2025

